

petite entreprise? Quelle réalisation triomphale des promesses électorales du premier ministre envers les petites entreprises canadiennes, dont la grande majorité appartient entièrement à des Canadiens!

Lorsqu'on rapproche cela de l'adoption, plus tôt au cours de la présente session, de la loi sur les prêts aux petites entreprises, assurant une garantie de l'État à l'égard des prêts bancaires aux petites entreprises; de l'adoption, au cours de la dernière session, des modifications de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, si violemment combattue par l'opposition, mais qui n'en ont pas moins assurés aux petits marchands des garanties suffisantes contre une concurrence injuste, ainsi que de la création de la Direction des petites entreprises, au ministère du Commerce, le programme du gouvernement actuel ne nous en apparaît que plus clair. Le gouvernement actuel est l'ami,—l'allié,—des petites entreprises canadiennes progressistes. Il cherche à les voir grandir et prospérer, assurant ainsi des emplois sûrs et la stabilité de la collectivité.

Et les nouvelles propositions visant la double dépréciation sont très significatives, d'abord pour ce qui est des régions où le chômage est élevé et, deuxièmement, de façon générale, pour ce qui est de l'ensemble du pays, en ce qui concerne la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés. Les buts que visent ces propositions sont d'élargir la base de notre production industrielle; d'aider à équilibrer notre capacité de production; de raffermir notre industrie secondaire, qui a présentement besoin d'un stimulant pour reprendre son activité, et d'aider à atteindre un des grands buts, pour ne pas dire le grand but, du gouvernement actuel: en arriver de plus en plus à transformer nos propres matières premières ici au Canada, tant pour ce qui est de notre propre marché que pour ce qui est de nos exportations. Le gouvernement a fourni le stimulant nécessaire; c'est à l'industrie elle-même maintenant à relever le défi. L'occasion lui en est offerte. La chance lui est offerte de se lancer dans de nouvelles entreprises, de manifester un esprit inventif dans la production industrielle.

Ces mesures fiscales et financières doivent être examinées en tant que partie intégrante du programme déjà soumis à la Chambre: nouvelle aide à l'habitation, comportant les rénovations urbaines et le déblaiement des taudis, prêts relatifs aux maisons d'étudiants, prêts et défalcons en ce qui concerne les installations municipales d'égouts, nouvelle aide à la formation professionnelle, établissement d'un Conseil de la productivité, programme beaucoup plus ample tendant à encourager les travaux d'hiver. Ces mesures, et

d'autres encore qui doivent être présentées à la Chambre, jointes aux propositions du budget à l'étude constituent le programme le plus considérable destiné à combattre le chômage qu'ait jamais proposé un gouvernement au Canada et même n'importe où ailleurs. En effet, la plupart de ces propositions sont particulières à notre pays, de sorte qu'on pourrait les qualifier d'«indigènes».

Mon optimisme ne va pas jusqu'à croire que le programme en question comporte quelque baguette magique qui, une fois brandie, fera disparaître immédiatement le problème. Mais j'affirme que les diverses initiatives du gouvernement sont une façon sincère, honorable et intelligente d'attaquer une dislocation, de nature en partie saisonnière mais surtout technologique, qui ne répondra, dans l'ensemble, qu'à toute une gamme de remèdes.

Mais si nous voulons que notre expansion soit équilibrée, il nous faut augmenter le volume de l'épargne canadienne disponible pour la mise en valeur du pays. Le ministre des Finances a attaqué le problème d'une façon pratique. Les grandes réserves de capitaux sont aujourd'hui les fonds de pension, les capitaux des sociétés de placement, des associations mutuelles et des compagnies d'assurance. Quand on les juxtapose aux mesures législatives qu'a fait prévoir le discours du trône au sujet des placements des sociétés d'assurance, les propositions que contient le budget à l'étude encourageront ces bailleurs de fonds, c'est-à-dire ces organismes, à placer la plus grande partie de leurs capitaux dans des entreprises canadiennes. C'est d'ailleurs ce qu'il faut! La tendance à constituer des portefeuilles très variés sur les marchés étrangers n'a pas été un principe sain pour notre économie, et si les entreprises que le ministre des Finances a justement qualifiées d'«instruments servant aux placements des particuliers», veulent profiter de l'avantage que constitue un niveau d'imposition peu élevé, elles devraient participer dans la plus grande mesure possible à l'aiguillage de l'épargne canadienne vers l'expansion du Canada. Ce n'est pas là du nationalisme, ce n'est que du bon sens.

La proposition qui sera le premier encouragement pour les particuliers à placer ainsi leurs épargnes, c'est celle d'abroger la surtaxe de 4 p. 100 dont était frappé le revenu de placements faits au Canada. Les Canadiens pourront éviter cette surtaxe en plaçant leurs fonds dans l'avenir de leur pays. S'ils veulent placer leur argent en vue de l'expansion future d'un autre pays, qu'ils versent alors l'impôt prévu. Les Canadiens devront produire eux-mêmes plus de capitaux au Canada. Il nous faut davantage de fonds prélevés sur l'épargne canadienne, pour en faire des capitaux judicieusement placés au pays même. Ce